



LA DIRECTIVE EUROPEENNE « REACH »



OBJECTIFS

Connaître la réglementation européenne relative à l'analyse et à l'enregistrement des substances chimiques.

Connaître les obligations des professionnels vis-à-vis de cette réglementation.

Appréhender les responsabilités civiles inhérentes à l'application de la Directive.



La SSHA organise cette journée de formation en partenariat avec la Compagnie Nationale des Experts-Chimistes Judiciaires (CNECJ)
66, avenue Hoche
93130 NOISY-LE-SEC

CONTENU DE LA FORMATION

Matin

LES ASPECTS TECHNIQUES DE LA DIRECTIVE

Présentation de la directive

- L'historique
- Ses objectifs
- Son contenu
- Ses obligations

Les obligations des différents acteurs en France

La procédure d'évaluation et d'enregistrement

M. Pierre KIRSCH

Après-midi

LES ASPECTS JURIDIQUES DE LA DIRECTIVE

Les responsabilités afférentes

- Responsabilité civile :
 - les responsabilités des acteurs de la chaîne les uns vis-à-vis des autres en termes d'information et de déclarations
 - l'information de l'utilisateur final
- Responsabilité pénale :
 - Les obligations
 - Les sanctions
- Responsabilités en droit de la concurrence :
 - SIEF
 - Consortiums
 - Partage des données

Mme Nicole COUTRELIS, Avocat
Mme Isabelle WEBER, Juriste
COUTRELIS & ASSOCIES, Paris – Bruxelles

L'ISA se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum d'inscrits fixé à 8 n'est pas atteint.

2009

Judi 3 décembre 2009

PRIX : 580 €H.T.*
par personne pour 1 journée

*T.V.A. = 19,6 %

Convention de formation professionnelle établie sur demande.

Lieu de déroulement de la formation :

SSHA - ISA
16A, rue de l'Estrapade
75005 PARIS

Tél. : 01 43 25 11 85
Fax : 01 46 34 07 45
Mail : isa@ssha.asso.fr

METRO : Cardinal Lemoine, Monge
RER : Station de Luxembourg
BUS : 21 - 27 - 38 - 82 - 84 - 85 - 87 - 89

JT REACH

PERSONNES CONCERNEES

Experts chimistes, biochimistes, agronomiques, biologistes, ...
Avocats, Directeurs juridiques
Responsables des Affaires Réglementaires
Personnes devant mettre en œuvre des expertises juridiques techniques.

INTERVENANTS

M. KIRSCH

Président de la Sté REACH NATION SPRL

Mme Nicole COUTRELIS, Avocat

Mme Isabelle WEBER, Juriste

Cabinet Coutrelis et Associés à BRUXELLES et PARIS

PEDAGOGIE

Exposés, discussions, études de cas, échange d'expériences.
Document pédagogique remis à chaque stagiaire.
Nombre de participants limité.

Consultez toutes les fiches descriptives de nos formations inter-entreprises sur le site **www.ssha.asso.fr**

Ce programme peut être soumis à des modifications

LE POINT SUR LA REGLEMENTATION ACTUELLE EN MATIERE DE SECURITE DES ALIMENTS



OBJECTIFS

Connaître les évolutions réglementaires et normatives (Hygiène – HACCP, Traçabilité, Qualité)

S'informer sur les recommandations à prendre en compte vis-à-vis des risques alimentaires (Contaminants, Allergènes, OGM...)



La SSHA organise cette journée de formation en partenariat avec la Compagnie Nationale des Experts-Chimistes Judiciaires (CNECJ)
66, avenue Hoche
93130 NOISY-LE-SEC

CONTENU DE LA FORMATION

LE REGLEMENT CE 178/2002

- Food Law et ses documents d'interprétation
- Les exigences de traçabilité : numéro de lot, identification, traçabilité ascendante, traçabilité descendante...
- Efficacité des systèmes à mettre en place : le plan de rappel, le plan de retrait, les notifications et le nouveau guide des alertes sanitaires

LES OBLIGATIONS DE TRAÇABILITE AU TRAVERS DES AUTRES TEXTES

- Textes spécifiques : OGM, Filières Viandes, allergènes, emballage, etc.

L'ISA se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum d'inscrits fixé à 9 n'est pas atteint.

LE « PAQUET HYGIENE »

- Les textes et leurs exigences respectives
- Le règlement « critères microbiologiques »
- Cas de l'agrément sanitaire communautaire
- Le plan de maîtrise sanitaire (BPH, HACCP et traçabilité) :

LES EXIGENCES «VOLONTAIRES»

- Les normes et référentiels privés, les signes de qualité

2009

Date : le 18 décembre 2009

PRIX : 440 €H.T.*
par personne pour 1 jour

* T.V.A. = 19,6 %

Convention de formation professionnelle établie sur demande.

Lieu de déroulement de la formation :

SSHA - ISA
16A, rue de l'Estrapade
75005 PARIS
Tél. : 01 43 25 11 85
Fax : 01 46 34 07 45
Mail : isa@ssha.asso.fr

METRO : Cardinal Lemoine, Monge
RER : Station de Luxembourg
BUS : 21 - 27- 38 - 82 - 84 - 85 - 87 - 89

JT REG

PERSONNES CONCERNEES

Experts chimistes, biochimistes, agronomes, biologistes, ...
Avocats, Directeurs juridiques
Responsables des Affaires Réglementaires
Personnes devant mettre en œuvre des expertises juridiques techniques.

INTERVENANTS

Mme Karine CANON

*Directeur de l'Institut Supérieur de l'Alimentation
Expert en Sécurité des Aliments*

Mr Jean-Luc VIRUEGA

*Docteur Ingénieur en Génie Industriel
Expert en traçabilité
Expert près la Cour d'Appel de Montpellier.*

PEDAGOGIE

Exposés, diaporamas.
Echanges d'expériences, discussions.
Document de synthèse remis à chaque stagiaire.
Nombre de participants limité.

Consultez toutes les fiches descriptives
de nos formations inter-entreprises sur le
site www.ssha.asso.fr

Ce programme peut être soumis à des modifications



**BULLETIN D'INSCRIPTION
2009**
A retourner à l'I.S.A.
(photocopies possibles si multi-inscriptions)

FORMATION	<input type="checkbox"/> JT REACH (le 3 décembre 2009) <input type="checkbox"/> JT REG (le 18 décembre 2009)
PARTICIPANT	Nom : Prénom : Spécialité :
COORDONNEES PERSONNELLES OU PROFESSIONNELLES	Nom : Adresse : Téléphone : Télécopie : E-mail :
Frais d'Inscription <i>(Enregistrement de l'inscription après réception du paiement)</i>	Mode de paiement* <input type="checkbox"/> Par chèque bancaire établi à l'ordre de SSHA <input type="checkbox"/> Par virement : SSHA BPRP LONGJUMEAU 10207 00027 04027026047 RIB 30 <i>*Une facture vous sera adressée, dès réception de votre paiement</i>
CONVENTION	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Les frais d'Inscription peuvent être réglés au titre de la formation professionnelle (ISA Centre de formation professionnelle reconnu n° 11753957775)
DATE ET SIGNATURE Le / /	CACHET DE L'ENTREPRISE